

**Séance de Conseil Municipal,
Du 16 octobre 2015 à 20 h 30**

L'an deux mille quinze, le seize octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 octobre 2015

Présents : M. MENARD – Mme MARTIN — Mme PAGANUCCI – M. ADAM - Mme BLONDEAU – Mme BOYER – M. DESHAYES – M. HEBERT – Mme FERNANDES-PENTEADO - M. PEREON - M. PRENANT - M. PIGOREAU – M. JUMERT – Mme BEAUCHEMIN

Absents excusés : Mme LETANT (pouvoir à Mme BOYER)

Secrétaire de séance : Mme MARTIN

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

1 Approbation du compte-rendu de séance du 24.09

Le compte-rendu est approuvé.

2 Maison des Associations : TARIFS

Suite à la séance de conseil du 24.09, le conseil municipal adopte les tarifs de location de la Maison des Associations, pour une année à l'issue de laquelle sera dressé un bilan.

• **Caution unique pour**

tous 800 €

- Pour les associations (commune) : gratuit
y compris pour les associations « Vaincre la Mucoviscidose » et pour l'USV Triathlon »

• **Option ménage 200 €**

pour tous y compris pour les associations villiersoises

			Villiersois	Hors commune (dont associations hors commune)	Professionnels
Grande salle (incluant le foyer)	Soirée (à partir de 18h30)	Hiver	170	280	280
		Eté	100	210	210
	Journée	Hiver	270	450	450
		Eté	200	380	380
	week-end (1j, 2 j, 3j)	Hiver	400	600	600
		Eté	330	530	530
foyer		Hiver	100	220	220
		Eté	70	190	190
Espace traiteur		Hiver/été	50	80	80

Madame BOYER demande que soient listées les associations villiersoises, de manière exhaustive.

Un règlement va être rédigé ; la contrainte de 2 h du matin est à examiner avec attention.

Monsieur HÉBERT présente le bilan financier relatif à la construction de la Maison des Associations. Le coût réel restant à la charge de la commune est de 1 305 417 € auquel il faut soustraire la participation du conseil départemental au titre de la D.S.R. 2014 et 2015, d'un montant de 100.000 €.

Monsieur HÉBERT rappelle la genèse du projet et confirme que l'enveloppe présentée par Monsieur BURGOS, le 08 mars 2013 a bien été respectée.

Dans l'espace traiteur, seules les tables inox resteront à acheter.

Monsieur PIGOREAU informe le conseil qu'il a pris contact avec la région pour, la subvention du 1 % artistique. Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une subvention mais d'une obligation de tout maître d'ouvrage de réserver 1% du montant des travaux, quand le montant total des travaux est supérieur à 1 million d'euros ; dans

le cas présent, la construction a coûté moins de 1 million d'euros, en conséquent, la collectivité n'a pas d'obligation légale.

3 Accessibilité des bâtiments publics

La loi impose aux collectivités de déposer un agenda d'accessibilité programmé avec réalisation des travaux entre 2016 et 2018.

La Communauté du Vendômois Rural a commandé, après consultation, au bureau d'études QCS Services (d'Orléans), l'étude sur le diagnostic accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux. L'évaluation financière des travaux à réaliser est estimée à 40.000 €. Certains travaux pourraient être réalisés en régie municipale.

Le conseil décide de répartir la charge financière des travaux d'accessibilité sur les trois années à venir, comme suit :

Bâtiment	Travaux à réaliser	Solutions proposées	coût estimé par QCS	année de réalisation		
				2016 régie	2017	2018
Eglise	Fiche 1 : absence de signalisation	Poser panneau d'orientation	50	50		
Mairie	R.A.S.					
Tennis	Fiche 1 : Entrée non sécurisée	Arrondir le ressaut ou créer rampe d'accès	520	520		
	Fiche 2 : Sanitaires - absence d'espace autour de la cuvette, d'un lave-mains, barre d'appui	Déplacer équipements et poser barre d'appui	450		450	
	Fiche 3 : Aménagement du mobilier (bar)	Remplacer ou modifier le mobilier	1 500	1 500		
	Fiche 4 : Aucun équipement permettant de s'asseoir et de disposer d'un appui	Equiper la douche permettant de s'asseoir et de disposer d'un appui en position "debout"	400		400	
WC publics	Fiche 1 : Entrée non sécurisée	Créer rampe permanente	1 950		1 950	
	Fiche 2 : absence cabinet d'aisance aménagé	créer un cabinet d'aisance accessible mixte à proximité du bloc sanitaire	3 000		3 000	
Cimetière	Fiche 1 : cheminement piétons présentant des obstacles (ancien cimetière)	Réfection du revêtement intérieur	1 300	1 300		
Foot	Fiche 1 : absence d'un cheminement praticable	Créer un cheminement extérieur praticable et accessible d'une largeur d'au moins 1,20 m	3 250			3 250
	Fiche 2 : présence d'une marche au niveau de l'entrée	Créer rampe permanente	13 000			13 000
	Fiche 3.1 : absence d'un lavabo	Installer un lavabo	500		500	
	Fiche 3.2 : Surface d'assise de la cuvette non adaptée	remplacer la cuvette	450		450	
	Fiche 3.3 : cabinet d'aisance non repéré	poser signalétique	50		50	
Ecole	Fiche 1 : le cheminement présente des obstacles à la roue	réfection du revêtement extérieur	2 000	2 000		
	Fiche 2 : Présence d'une marche au niveau de l'entrée	Arrondir le ressaut ou créer rampe d'accès	520	520		
	Fiche 3 : Présence d'obstacle à moins de 2,20 m du sol (porte couloir /entrée bureau direction	Installer deux dispositifs d'obstacle en saillie	500			500
	Fiche 4 : absence de cabinet d'aisance	créer un cabinet d'aisance accessible mixte à proximité du bloc sanitaire	3 000		3 000	
	Fiche 5.1 : absence d'un lavabo	Installer un lavabo	500		500	
	Fiche 5.2 : Surface d'assise de la cuvette non adaptée	remplacer la cuvette	450		450	
	Fiche 5.3 : cabinet d'aisance non repéré	poser signalétique	50		50	
	Fiche 6 : Equipement mobilier pour les élèves	Remplacer ou modifier le mobilier	1 500	1 500		
	Fiche 7 : Présence d'un ressaut de plus de 2 cm (entrée classe CM 2 - rotonde)	Arrondir le ressaut ou créer rampe d'accès	260	260		
	Fiche 8 : La largeur de la porte ne permet pas le passage d'une PMR	Poser bloc porte d'au moins 0.80 m	1 800			1 800
Fiche 9 : Equipement mobilier - bureau directrice	Remplacer ou modifier le mobilier	1 500			1 500	
		Total	38 500	7 650	10 800	20 050

Mme BOYER propose que les terrains de sport soient mis aux normes, en fonction des problèmes rencontrés. L'église n'a pas donné lieu à observation par le bureau d'études ; il faudra cependant prévoir l'installer d'un plan incliné.

Pour le cimetière, seule l'allée principale de l'ancien cimetière nécessite un aménagement.

Le dossier global doit être envoyé au Préfet pour validation. Des sanctions de 1.500 à 5.000 € par point non respecté pourront être engagées par l'Etat en cas de non respect de la législation en vigueur.

Des aides peuvent être attribuées par le département, la région, la réserve parlementaire, l'Etat via la DETR, voire par le CNDS pour les espaces sportifs. Des prêts au taux de 1,75 % peuvent également être contractés.

4 Service de l'eau : Délibération budgétaire modificative n° 2

La trésorerie nous demande d'inscrire les amortissements correspondant aux honoraires du dossier technique du forage de l'Ormeau et pour le porte-engins de la mini-pelle : il s'agit de la dernière année d'amortissement. Lors de l'enregistrement des amortissements, ces deux dépenses n'avaient pas été inscrites.

Le conseil municipal décide d'effectuer des virements de crédits comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	941.52 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	941.52 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	0.00 €	941.52 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	941.52 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	941.52 €	941.52 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	941.52 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	941.52 €	0.00 €	0.00 €
R-2803 : Frais d'études, de recherche et de dévelop. et frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	143.52 €
R-28156 : Matériel spécifique d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	798.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	941.52 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	941.52 €	0.00 €	941.52 €
Total Général		941.52 €		941.52 €

Monsieur JUMERT fait part de son mécontentement quant au rebouchage du puits de l'Ormeau, et considère que cela est « honteux ».

L'ordre du jour complémentaire portant sur la demande de subventions au titre de la DETR (dotation des équipements en territoires ruraux) et de la DSR (dotation de solidarité rurale) est examiné. Le conseil décide de soumettre le dossier relatif aux travaux de l'avenue du Petit Thouars, au titre de la DETR. Le projet de préau estimé à 91.000 € (hors réfection du mur) fera l'objet d'une demande au titre de la DSR. Le conseil départemental sera également sollicité au titre des amendes de police.

5 Questions diverses

* Travaux rue Besnard Ferron

Monsieur JUMERT informe le conseil que la largeur des trottoirs a été réduite au bénéfice de la voirie. Les travaux s'effectuent dans de bonnes conditions ; l'entreprise BARBOSA est très attentive aux besoins de circulation des riverains.

* Maison des Associations :

- les travaux de construction ont faits l'objet d'une pré-réception ; la levée des réserves est en cours. L'enduit refusé a été refait par l'entreprise ; la durée de séchage est estimée à trois semaines.
- Le parking est en cours de réception.

* Chemin communal : M. DESHAYES demande que le chemin situé au-delà la rue Besnard Ferron soit réparé, soit par les employés communaux, soit inscrit dans les travaux 2016.

* Ecole – salle d'évolution

Les travaux sont en cours ; la cloison mobile sera posée pendant les vacances de la Toussaint.

* Elections régionales :

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre.

Messieurs JUMERT et HÉBERT ne sont pas disponibles en raison de la Sainte-Cécile et de la Sainte-Barbe organisées conjointement. Monsieur JUMERT se propose pour tenir le bureau de vote dès 8h du matin.

* Congrès des Maires :

Le congrès des maires se tiendra à Paris du 17 au 19 novembre. Les élus qui souhaitent s'y rendre prennent en charge leurs frais.

* Inauguration de la Maison des Associations :

Le conseil décide de vendre la bouteille de vin de la cuvée spéciale à emporter au prix de 6 €.

- Comptes-rendus des activités intercommunales

VALDEM

Monsieur PIGOREAU informe le conseil que le syndicat VALDEM a acquis un logiciel de gestion pour permettre l'optimisation.

A ce jour, VALDEM compte une déchetterie pour 600 habitants.

Un projet de plateforme de compostage est en cours pour traiter les bio-déchets des gros producteurs.

 Le Maire,

Jean-Yves MENARD